

AR Prefecture

016-211601380-20250324-DCM202503_15-DE
Reçu le 25/03/2025
Publié le 25/03/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
De la Commune de FLEAC**

Nombre de conseillers en exercice: 26 - présents: 17 - votants: 20 dont 3 pouvoirs	Dûment convoqué, le Conseil Municipal de la Ville de FLEAC s'est réuni en session ORDINAIRE , à la mairie de FLEAC le lundi 24 mars 2025 sous la Présidence de Mme Hélène GINGAST, Maire.
---	---

Date de la convocation du Conseil municipal : le 12/03/2025

PRESENTS :

Mmes GINGAST, LAINE, CHAUVEAU, AUDRA, BEL, DESACHY, CHEMINADE, JUIN, PLAIN, RANIVOALISON, VASLIN,

MM. LABROUSSE, CHAUVAUD, GUINET, LAGARDE, LOJEWSKI, NICOLAS

ABSENTS EXCUSES :

Mmes BADALIAN, DIABY, GOMES DA COSTA et MM. DAVIAUX, FREMINET, CALANDRAUD, MORIN, MOUHICA, SOGUEL

POUVOIRS : De M. SOGUEL à M. LAGARDE

De Mme BADALIAN à Mme CHEMINADE

De M. FREMINET à Mme AUDRA

SECRETAIRE DE SEANCE : Patrick LOJEWSKI

Délibération : 2025-03-15

Demande de fonds de concours Solidarité au titre de 2025

Rapporteur : P. LAINÉ

Au regard des infiltrations constatées sur la toiture de la Salle des Fêtes, la rénovation de la toiture (hors extension réalisée en 2019) a été inscrite au budget principal de la Commune.

Le projet consiste en :

- La dépose des plaques en fibrociment amiantés,
- La dépose de la laine de verre polluée,
- Le contrôle de la toiture et de sa charpente,
- La réfection de la toiture en bac acier type panneaux sandwich ou équivalent avec isolant et reprise d'étanchéité de la sous-toiture qui sera réalisée par un pare-pluie perméable à la vapeur d'eau

La surface concernée est d'environ 377 m².

Ce projet est estimé à 180 000,00€ HT.

AR Prefecture

016-211601380-20250324-DCM202503_15-DE
Reçu le 25/03/2025
Publié le 25/03/2025

Nature de dépenses	Montant HT
Désamiantage	70 000,00€
Travaux	110 000,00€
Coût total de l'opération HT	180 000,00€
Coût total de l'opération TTC	216 000,00€

Par délibération n°2024-12-03, le conseil municipal a validé le plan de financement de l'opération de rénovation de la Salle des Fêtes et autorisé le Maire à solliciter les subventions de l'Etat (DETR) et du Département (SILE).

En complément de ces subventions, il est possible de solliciter le Fonds de concours Solidarité auprès de GRANDANGOULEME, au titre de 2025, pour un montant de 5 000 €, soit 2,8 % du reste à charge HT de la commune. Cette subvention viendrait abonder au financement de cette opération.

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
Financements publics			
Etat	DETR 2025	90 000,00€	50%
Département	SILE	24 500,00€	13,6%
GrandAngoulême	Fonds de concours solidarité 2025	5 000,00 €	2,8%
Auto-financement HT		60 500,00€	33,6%
Total HT		180 000,00€	100 %
Total TTC		216 000,00€	
<i>Dont reste à charge Commune (TTC)</i>		<i>72 600,00€</i>	

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés, par 20 voix pour, 0 contre, et aucune abstention, DECIDE :

- D'AUTORISER Madame le Maire à solliciter auprès de GrandAngoulême le Fond de Concours Solidarité au titre de 2025 de 5 000 € ;

AR Prefecture

016-211601380-20250324-DCM202503_15-DE
Reçu le 25/03/2025
Publié le 25/03/2025

- D'AUTORISER Madame le Maire, ou toute personne dûment habilitée, à signer tous les documents afférents à ce projet et à la candidature au Fonds de Concours Solidarité de Grand Angoulême.

Fait et délibéré à FLEAC, le 24 mars 2025

Pour copie conforme,
Le Maire,

Hélène GINGAST

Certifiée exécutoire compte tenu de :

Transmission à la préfecture le :

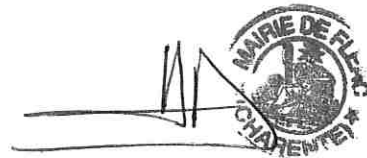
25 MARS 2025

Réception du :

25 MARS 2025

Mise en ligne le : 26 MARS 2025

Le Maire, Hélène GINGAST



Voie de recours : En application des dispositions de l'article R421-1 du Code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal Administratif de Poitiers dans les deux mois qui suivent sa publication ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département